

changer de nom st-ce possible

Par **PASCAL**, le **03/02/2005** à **15:53**

Il me faut résoudre ce problème, pour qq1 qui n'ai pas friquée. Merci de m'aider.

Je suis née en France de père marocain musulman et de mère française sans religion. J'ai un nom et prénom arabe, je vis avec un homme juif traditionaliste, bien acceptée dans la famille proche, mais nous voudrions nous marier. Avec mon nom la communauté, la famille et la synagogue vont me rejeter. J'aime sincèrement mon ami, je suis sa religion. Je souhaiterais retirer mon prénom arabe pour ne garder que mon prénom français. Et retirer une partie de mon nom. Est-ce possible? Quelle est la marche à suivre? Quel tribunal? dois-je être assistée d'un avocat.

Par **Ahmed**, le **03/02/2005** à **17:07**

Oui, c'est possible !
La demande doit être adressée au ministre de la justice.

Par **J.Durand**, le **03/02/2005** à **20:53**

Pour retirer la partie de ton nom, il faudra que cela te cause un préjudice et que cela soit une raison légitime à laquelle tu devras répondre.
C'est cela ?

Par **fabcubitus1**, le **04/02/2005** à **18:43**

Oui tu as raison, il faut une raison valable pour changer de nom (si on demande à s'appeler Zinedine, parce qu'on aime bien l'ex-footballeur, ce sera refusé). Ici, la seule raison, qui te pousse à souhaiter changer de nom, est la discrimination éventuelle de la synagogue, vis-à-vis de tes origines. De plus, il me semble que ça coûte de l'argent pour changer de nom. Mais ne peux-tu pas te convertir à la religion jésuite tout simplement et te marier ensuite, si tu le veux vraiment (te convertir)?